



Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

Accusé de réception en préfecture
A013-211300017-20110307-14099-DE-1-1_0
Date de signature : 08/03/11
Date de réception : mardi 8 mars 2011
 <p>POUR CERTIFICATION DU CARACTÈRE EXÉCUTOIRE:</p> <ul style="list-style-type: none">- ACTE SIGNÉ ✓- COMPTE RENDU AFFICHÉ ✓- ACTE TRANSMIS POUR L'EXERCICE DU CONTRÔLE DE LEGALITÉ ✓

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AIX-EN- PROVENCE N°2011.221

Séance publique du

7 mars 2011

Présidence de Madame Maryse JOISSAINS MASINI,
Maire d'Aix-en-Provence
Député des Bouches-du-Rhône
Président de la Communauté du Pays d'Aix

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC. RECOLEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEUM

Le 07/03/11 à 18h00, le Conseil Municipal de la Commune d'Aix-en-Provence s'est réuni en session Ordinaire dans la salle de ses délibérations, à l'Hôtel-de-Ville, sur la convocation qui lui a été adressée par Mme Maryse JOISSAINS-MASINI, Maire le Mardi 1er Mars 2011, conformément aux articles L 2121-10 et L 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Etaient Présents :

M. Lucien AMBROGIANI, Mme Agnès AMIACH ELBEZ, Mme Charlotte BENON, Mme Christine BERNARD, Mme Odile BONTHOUX, M. Helliot BRAMI, M. Gérard BRAMOULLÉ, Mme Danièle BRUNET, M. Eric CHEVALIER, M. Jean CHORRO, Mme Chantal DAVENNE, M. François-Xavier DE PERETTI, M. Yannick DECARA, M. Gerard DELOCHE, Mme Brigitte DEVESA, Mme Sylvaine DI CARO, M. Laurent DILLINGER, Mme Fatima DRAOUZIA, Mme Michelle EINAUDI, Mme Martine FENESTRAZ, M. Robert FOUQUET, M. Alexandre GALLESE, M. Jacques GARCON, M. Gérard GERACI, M. Jean-Christophe GROSSI, M. Hervé GUERRERA, M. François HAMY, Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Michèle JONES, M. Henri MATAS, Mme Reine MERGER, Mme Amaria MOHAMMEDI, M. Stéphane PAOLI, M. Christian PEREZ, Mme Liliane PIERRON, Mme Catherine RIVET-JOLIN, Mme Danielle SANTAMARIA, Mme Marie-Pierre SICARD - DESNUELLE, Mme Catherine SILVESTRE, Mme Fleur SKRIVAN, M. Jules SUSINI, M. Francis TAULAN, Mme Françoise TERME, M. Victor TONIN, Mme Marie José VALETA

Excusés avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales:

M. Jacques AGOPIAN à Mme Michelle EINAUDI, Mlle Odile BARBAT-BLANC à M. Francis TAULAN, M. Maurice CHAZEAU à M. Eric CHEVALIER, M. André GUINDE à M. François-Xavier DE PERETTI, Mme Sophie JOISSAINS à Mme Maryse JOISSAINS MASINI, Mme Patricia LARNAUDIE à Mme Catherine SILVESTRE, M. Christian LOUIT à M. Gérard BRAMOULLÉ, M. Alexandre MEDVEDOWSKY à Mme Fleur SKRIVAN, Mme Arlette OLLIVIER à Mme Danièle BRUNET, M. Jean-Marc PERRIN à M. Christian PEREZ

Excusés sans pouvoir :

NEANT

Secrétaire : Yannick DECARA

Mme Michèle JONES donne lecture du rapport ci-joint.



08.05

Aix en Provence

VILLE THERMALE ET CLIMATIQUE

D.G.A.S Education - Culture
- Politique de la Ville
Direction Des Musées &
Du Patrimoine Culturel

RAPPORT POUR
LE CONSEIL MUNICIPAL
DU 07/03/11

RAPPORTEUR : Mme Michèle JONES

Politique Publique : VALORISATION DU PATRIMOINE

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC. RECOLEMENT DES COLLECTIONS
DU MUSEUM - Décision du Conseil

Mes chers Collègues,

La loi 2002-5 du 4 janvier 2002 sur les musées de France impose aux musées labellisés “ Musée de France ” un récolement des collections publiques d'ici 2014.

Concrètement, cette disposition règlementaire signifie que les collections inscrites à l'inventaire font l'objet d'un contrôle décennal afin de vérifier si des objets n'ont pas disparu (*prêts non restitués en particulier*), si certains ne sont pas irrémédiablement dégradés, voire si de nouveaux objets n'ont pas intégré les collections sans avoir été enregistrés dans l'inventaire.

Compte tenu de l'importance des collections de notre Muséum, évaluées à 670 000 objets, il est nécessaire de prévoir un renfort en personnel pour effectuer ce travail.

Le temps de travail nécessaire sur les 4 années à venir pour mener à bien ce récolement est estimé à une année à temps plein d'un agent, soit 40 000 €, équivalent à 10 000 €/an sur la période 2011-2014.

Une aide financière de 5 000 € au titre de l'année 2011 peut être sollicitée auprès de la DRAC PACA. Le solde de ce financement (5 000 €) serait apporté sous forme d'autofinancement par le temps de travail des agents actuellement affectés à l'inventaire des collections.

Le récolement concernerait les collections d'ethnologie, anthropologie et archéologie en 2011 ; les collections de zoologie, botanique, paléontologie et minéralogie, beaucoup plus importantes numériquement, seront traitées pendant la période 2012-2014.

En conséquence, je vous demande, mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **AUTORISER** Madame le Maire ou son représentant à solliciter une subvention de 5 000 € à la DRAC PACA au titre de l'année 2011 et signer tous les documents relatifs à cette affaire ;

- **AUTORISER** Monsieur le Trésorier Principal d'Aix Municipale à faire recette de cette subvention.

2011.221 - DEMANDE DE SUBVENTION A LA DRAC. RECOLEMENT DES COLLECTIONS DU MUSEUM

Présents et représentés	: 55
Présents	: 45
Abstentions	: 0
Non participation	: 0
Suffrages Exprimés	: 55
Pour	: 55
Contre	: 0

Ont voté contre

NEANT

Se sont abstenus

NEANT

N'ont pas pris part au vote

NEANT

**Le Conseil Municipal a Adopté à l'unanimité
le rapport qui précède.**

**Ont signé Maryse JOISSAINS MASINI, Député Maire
Président de séance et les membres du conseil présents :**

**Le Conseiller Municipal délégué,
Arlette OLLIVIER**

**Compte-rendu de la délibération affiché le : 10 Mars 2011
(articles L 2121-25 et R 2121-11 du C.G.C.T.)**